

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1835

présenté par
Mme Park

ARTICLE 31 QUINQUIES

Après la première occurrence du mot :

« gares »,

supprimer la fin.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.